



Enfin des négociations constructives !

Votre équipe UNSA est fière de vous tenir au courant des négociations en cours sur les salaires et rémunérations. Nous comptons signer un accord avec la direction, même s'il faudra rester vigilants et continuer à faire pression pour obtenir un meilleur partage de de la richesse créée par le groupe.

15 février 2022

Les augmentations de salaire

Logique d'Augmentations Individuelles (AI) et avec comme objectif de compenser des situations insatisfaisantes.

Siège et logistique : 2,6 % d'AI
Retail : 3% d'AI

Salaire minimum garanti par poste.

	Province	IdF
Vendeur	1 620	1 750
1 ^{er} Vendeur	1 700	1 820
Adjoint	1 950	2 050
RB	2 100	2 200

Ainsi, 41 % des salarié(e)s du réseau auront une augmentation minimale de **4,8 %**

Des coups de pouce pour la vie quotidienne

Doublement des jours **enfant malade** : 4 jours payés sur 8 autorisés
Séjour d'hospitalisation : 3 jours
Prime éloignement logistique à 35 €
Une majoration de 10 k€ du budget des activités sociales

Récompenser la fidélité

Revalorisation automatique de l'ancienneté (de 25 à 40 %)
Indemnité complémentaire de 1 000 € pour les départs à la retraite



Avec l'UNSA...négocier, s'engager

Et pour aller plus loin



FUTUR

Nous devons tous participer aux bons résultats du groupe

- Un abondement volontaire de l'entreprise à la participation
- Qui permet d'aboutir à un minimum de **0,7 mois de salaire** en 2022
- Mise en place d'une négociation d'un accord positif de participation pour les années à venir

Un accord d'intéressement sera également à négocier d'ici fin juin pour application en 2023... à suivre !

Votre équipe UNSA est là pour vous défendre et vous représenter. Nous sommes souvent critiques avec la direction mais nous savons également négocier et nous engager lorsque les échanges sont fair play.

Vous pouvez compter sur nous !!!

Votre Déléguée Syndicale centrale

Aurore ARCA : 06.09.94.28.16



ARCA KONE MEMEDOVA TAFFARA DIABIRA DUCUING
Aurore Moussa Ayse Nicolas Abdramane Tony